

Brevet National de Moniteur des Premiers Secours

But

La formation de moniteur des premiers secours a pour objet l'acquisition des compétences nécessaires à l'enseignement des premiers secours. Elle utilise les normes techniques du référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Prévention et secours civiques de niveau 1 (PSC 1) ». De même, elle utilise les normes pédagogiques du référentiel national de pédagogie de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement « Pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 3 (PAE 3) ».

Pré-requis

Cette formation s'adresse à toute personne de plus de 18 ans, présentée par un organisme public habilité ou une association. Avant d'aborder la formation, le participant doit connaître toutes les techniques et les conduites à tenir du programme de l'unité d'enseignement « PSC 1 ». Il doit aussi être initié aux techniques pédagogiques, à la procédure d'apprentissage et à l'évaluation formative, en participant, en tant que formateur expérimenté, à une formation de « PSC1>> ».



Durée

80 heures environ de formation initiale (hors temps de déplacement).

Objectif général

À l'issue de la formation, le participant doit être capable de :

- Organiser une séquence de formation ;
- Réaliser, commenter et justifier les gestes et conduites à tenir d'une formation « PSC 1 » ;
- Mettre en œuvre des techniques pédagogiques adaptées pour animer une séquence de formation ;
- Réaliser une évaluation formative des participants.